

**COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
de SAINT GEORGES MONTCOCQ**

En date du **lundi 23 septembre 2013**

Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : **M LEMARQUAND,**

Conseillers présents : **P MAUDUIT, A. TALVAST, G.DUCHEMIN, I.LEBAS, C STCHEPINSKY, N BEUVE, A LEBOURGEOIS, S L'HOTELLIER, S LEGROS, S.DAMOVILLE,**

Conseillers absent(s) : **P HENNEQUIN, B.PICAN, JY.BERTRAND.**

**Le compte-rendu de la séance du mardi 16 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.**

<b>1 – DELIBERATIONS FINANCIERES</b>
--------------------------------------

**COTISATIONS URSSAF POUR LES ELUS *Délibération 34-2013***

Depuis le 1er janvier 2013, tous les élus locaux sont affiliés au régime général de la Sécurité sociale. Selon leur statut et le montant des indemnités de fonction qui leurs sont versées, ces sommes peuvent être soumises à cotisations et contributions sociales.

Pour la commune de SAINT GEORGES MONTCOCQ, les cotisations et contributions sont :

Libellé	Taux
Cotisations sociales Elus locaux 2013	salarial: 21,18% patronal: 17,30%

Ces cotisations patronales seront prélevées sur le compte 6534 qui à ce jour n'a pas été budgétisé. Il nous faut donc prendre une délibération budgétaire modificative afin de créditer le compte 6534 d'un montant de 4243,24€ qui sera prélevé du compte 61522

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil décide :**

- **que les crédits nécessaires seront inscrits au budget au chapitre 65, article 6534 par une modification budgétaire du compte 61522**
- **de donner tous pouvoirs au maire pour signer les documents afférents au dossier.**

**DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE *Délibération 35-2013***

Les travaux de remplacement des candélabres ont été inscrits au BP 2013 pour un montant de 20 000 € sur le compte 21534 opération 85 en réalité les travaux s'élèvent à 21885,61€.

Il nous faut réaffecter la somme de 21 885,61€ du compte 21 au compte 21534 opération 85

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil décide :**

- **que les crédits nécessaires seront inscrits au budget au chapitre 65, article 6534 par une modification budgétaire du compte 61522**
- **de donner tous pouvoirs au maire pour signer les documents afférents au dossier.**

**DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE *Délibération 36-2013***

La perception nous demande de modifier le compte 2131 en compte 21318 au budget 2013

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil décide :**

- **de donner tous pouvoirs au maire pour modifier les documents budgétaires comme souhaité par le trésor public.**
- **de donner tous pouvoirs au maire pour signer les documents afférents au dossier.**

**SORTIE INVENTAIRE COMMUNAL** *Délibération 37-2013*

Nous étant inscrit dans une démarche de dématérialisation en collaboration étroite avec le Trésor Public, nous nous devons de mettre à jour l'ensemble des tiers de notre logiciel e-magnus ainsi que notre inventaire communal. Aussi nous vous demandons d'autoriser le Maire à sortir de cet inventaire l'ensemble de ces écritures devenues obsolètes présentées dans le tableau ci-dessous :

**SORTIE INVENTAIRE COMMUNAL 2013**

	DESIGNATION	N° INVENTAIRE	VALEUR D'ORIGINE
1	Peinture 5 <sup>ème</sup> classe Ecole	1996-19	6 380,18 €
2	Tondeuse auto-portée	2006-10	3 990,00 €
3	Taille-Haie	2008-8	416,00 €
4	Débroussailluse	2008-9	359,00 €
5	Broyeur sogema Terrain des sports	1991-1	914,69 €
6	Divers matériel salle polyvalente	1991-2	26 650,88 €
7	Autolaveuse	1991-3	2 526,50 €
8	Rideaux salle polyvalente	1991-4	1 409,87 €
9	Tronçonneuse atelier	1993-6	282,03 €
10	Dalles plafond Salle polyvalente	1993-7	93,08 €
11	Réfrigérateur Brandt	1993-9	636,47 €
12	Voiture atelier renault express	2003-2	2 524,00 €
13	Matériel bureautique mairie	1992-4	5 875,51 €
14	Armoire pliante mairie	1994-11	603,89 €
15	Tondeuse à gazon GABY	1994-12	1 850,82 €
16	Ordinateur directrice école	1994-4	1 524,49 €
17	Mur escalade et plateforme école	1994-5	1 520,90 €
18	Mobilier scolaire école	1994-6	347,14 €
19	Imprimante école	1994-7	307,37 €
20	Desserte et chaises école	1994-8	83,85 €
21	Bureau + tables + 19 chaises	1994-9	1 448,27 €
22	Matériel mairie	1996-24	15 753,00 €
23	Ordinateur mairie	1998-3	3 110,25 €
24	Logiciel informatisation mairie	1998-4	4 328,65 €
25	Pentium4/écran	2002-1	2 627,10 €
26	Mise en réseau photocopieur mairie	2002-17	173,83 €
27	Photocopieur école	2002-2	2 631,20 €
28	Photocopieur aficio 1022	2002-3	7 714,20 €
29	Dell pentium 3 + réseau école	2002-6	2 708,22 €
30	Dell et écran plat mairie	2004-11	828,63 €
31	Photocopieur Konica	Mairie-2	2 495,10 €
32	Imprimante couleur mairie	2006-22	1 594,27 €
33	Appareil photo PENTAX	2006-6	315,40 €
34	Scanner canon biblio école	2006-7	91,00 €
35	Aficio 1022 Ecole	2006-9	2 236,52 €
36	Ordinateur Ecole	2008-11	2 463,76 €
37	Lave vaisselle Salle polyvalente	2000-8	2 936,18 €
38	Auto laveuse Salle polyvalente	2000-9	2 542,85 €
39	Machine à écrire	1996-30	781,35 €

**115 076,45 €**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil décide :**

- de donner tous pouvoirs au maire pour modifier l'inventaire communal.
- de donner tous pouvoirs au maire pour signer les documents afférents au dossier.

**TAXES LOCALES DIRECTES** *Délibération 38-2013 & Délibération 39-2013*

Il est proposé au conseil municipal de voter sur les abattements suivants:

**Modification des taux de l'abattement général à la base et obligatoire pour charges de famille**

	Taux commun	Taux actuel	Proposition
<b>Abattement obligatoire pour charge de famille</b>			
• Abattement pour chacune des deux premières personnes à charge	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
• Abattement à partir de la 3ème personne	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>25</b>
<b>Abattement général à la base</b>	–	<b>5</b>	<b>15</b>
<b>Abattement spécial pour les personnes à conditions modeste</b>	–	–	–
<b>Abattement pour les personnes handicapées ou invalides</b>	–	–	–

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil décide :

- de voter les taux suivants d'abattement suivants :

	Taux en %
<b>Abattement obligatoire pour charge de famille</b>	
• Abattement pour chacune des deux premières personnes à charge	<b>10</b>
• Abattement à partir de la 3ème personne	<b>25</b>
<b>Abattement général à la base</b>	<b>15</b>

- de donner tous pouvoirs au maire pour signer les documents afférents au dossier.

**2 – STATUT COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire fait une lecture du projet de statut de la future agglomération pour informer du conseil municipal. Ces statuts présentent l'ensemble des compétences – obligatoires, optionnelles et facultatives. Certains articles seront à compléter lors de l'installation des élus. (NOM – SIEGE....)

**3 – OPAH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

Une opération existe sur la communauté (les 11 communes concernées) pour une durée de 3 ans avec une fin prévue en septembre 2015. Elles concernent :

**1 / Propriétaires occupants - Travaux dans votre résidence principale**

**Aide de 35 à 50 % du montant des travaux subventionnables, selon leur nature avec des possibilités de primes complémentaires pour des travaux d'économies d'énergie avec le programme "Habiter Mieux", l'ASE, la prime du Conseil Général et de Saint-Lô Agglomération et le programme "Habitat Solidaire et Durable" et des possibilités d'aides complémentaires telles que des Aides des caisses de retraite, le prêt et avance de subvention de Procivis Manche, le crédit d'impôts, l'éco-prêt à taux 0.**

**2 / Propriétaires bailleurs - Travaux dans un logement locatif**

**Aide de 25 à 45 % de subvention de l'Anah et de Saint-Lô Agglomération du montant des travaux subventionnables, selon leur nature et la possibilité d'aides complémentaires tels que les Déductions forfaitaires sur les revenus fonciers, le crédit d'impôts, l'éco-prêt à taux 0, le programme "Habitat Solidaire et Durable" et la Prime de 2000 € complémentaire aux aides de l'Anah sous réserve d'atteindre un gain énergétique d'au moins 35%.**

**3 / Propriétaires occupants et bailleurs - dispositif complémentaire**

**Saint-Lô Agglomération apportera, sous certaines conditions, dans le cadre du dispositif complémentaire une aide aux propriétaires non éligibles aux aides de l'Anah**

**Pour tout renseignement : Jean-Louis Larue / Barbara Gascoin  
CDHAT : 210, rue de Tocqueville 50 000 Saint-Lô**

Tél. : **02 33 75 62 40**jeanlouis.larue@[cdhat.fr](mailto:cdhat.fr) barbara.gascoin@[cdhat.fr](mailto:cdhat.fr)**4 - Questions diverses**

1 - La **visite de la station de production d'eau potable** est fixée au **samedi 5 octobre 2013**. RDV à la mairie à 9H45

2 - Nous sommes relancés par le commandant SAPORY pour la **visite de la DDSP avec une réunion d'information**. Le conseil que cela se fasse un mercredi soir à partir de 18H30. 11 personnes intéressées.

3 - Le site internet Mairie est géré actuellement par KOMUNECO via Floris MORICEAU. L'association va être dissoute et reprise par l'agence de communication **VIRTUOZO avec un montant de maintenance annuel maintenu à 240€ HT.**

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>SIGNATURE</b>
1	<b>LAURENCE</b>	Jean-Yves	
2	<b>MAUDUIT</b>	Patrick	
3	<b>LEMARQUAND</b>	Monique	
4	<b>TALVAST</b>	André	
5	<b>LEMARQUAND</b>	Monique	
6	<b>DUCHEMIN</b>	Gilbert	
7	<b>LEBAS</b>	Isabelle	
8	<b>STCHEPINSKY</b>	Catherine	
9	<b>BEUVE</b>	Nicole	
10	<b>L'HOTELLIER</b>	Stéphanie	
11	<b>LEGROS</b>	Sylvain	
12	<b>DAMOVILLE</b>	Stéphane	
13	<b>HENNEQUIN</b>	Patrick	<b>ABSENT</b>

